RAPPORT

SUR LA SITUATION

DE LA TRÉSORERIE NATIONALE,

le 10 Octobre 1791, au soir.

FAIT à l'Assemblée nationale, au nom des Commissaires chargés de vérifier l'état des caisses de l'Extraordinaire & de la Trésorerie nationale, par M. CAMBON, Député du Département de l'Hérault.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.





nommés pour vérifier & consta-

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1791.

Finances, N°. 2.

RAPPORT

SUR LA SITUATION

DE LA TRÉSORERIE NATIONALE,

le 10 Octobre 1791, au soir.

FAIT à l'Assemblée nationale, au nom des Commissaires chargés de vérifier l'état des caisses de l'Extraordinaire & de la Trésorerie nationale, par M. CAMBON, Député du Département de l'Hérault.





MESSIEURS,

Les Commissaires que vous avez nommés pour vérifier & constater l'état actuel des caisses de l'Extraordinaire & de la Trésorerie nationale, après s'être concertés avec MM. les Administrateurs, se sont divisés en deux sections, afin d'accélérer leur travail, & pour ne pas arrêter les opérations journalières de ces caisses.

Je suis chargé par les Commissaires des cinq premiers bureaux, de vous faire le rapport de l'état de situation de la Trésorerie nationale qu'ils ont vérifiée hier au soir.

Vos Commiſſaires ont penſé que leur mandat ne ſe bornoit pas à la ſimple vérification des fonds actuellement en caiſſe, ils ont cru devoir vérifier le rapport fait par le Comité des Finances, à la ſéance de l'Aſſemblée nationale conſtituante, du 30 Septembre dernier : en conſéquence ils ſe ſont faits repréſenter le procès-verbal dreſſé à cette époque ; duquel il réſulte qu'il reſtoit en caiſſe, en eſpèces, aſſignats ou effets. . . . . . 35,190,163 ₶

Ils ſe ſont fait repréſenter les livres tenus par le ſieur Garat, d'après leſquels les recettes faites depuis le 30 Septembre dernier, juſques & inclus le 10 Octobre courant, s'élèvent à. 28,106,353

Ce qui forme une ſomme de. . . . . 63,296,516 ₶

Sur laquelle il faut déduire les dépenſes faites depuis le 30 Septembre juſques & inclus le 10 Octobre courant, & qui s'élèvent, d'après les regiſtres repréſentés par le ſieur Garat, à. 19,300,411

Reſte un capital de. . . . . 43,996,105 ₶

Vos Commiſſaires ont enſuite procédé à la vérification des caiſſes pour conſtater les valeurs qui compoſoient ce capital, & ils ont trouvé,

En eſpèces dans la caiſſe générale à trois clefs.

Ecus, 5800 ſacs de 1200 liv. 6 ſ. 6,961,740
Louis d'or, 200 ſacs de 24006. . 5,041,260

Dans les ſerres de la caiſſe journalière.

Louis d'or. 660,165
Ecus. 15,500,479

Dans les corbeilles & les bourſes.

Ecus. 12,322

} 18,175,061 ₶

Suite. . . . . 18,175,061 ₶

En aſſignats.

Dans la caiſſe de recette ordinaire.	10,645,700 ₶	12,691,848
Dans celle de la dette publique. .	1,250,007	
Dans celle de la guerre & de la marine.	166,141	
Dans celle de M. Lamarche. . .	630,000	

En effets en porte-feuille.

Dans la caiſſe de recette générale.		3,737,016
Echéance de Novembre 1791. .	1,347,064 ₶	
Echéance de Décembre 1791. . .	160,526	
Echéance de Février 1792. . . .	20,000	
Dans la caiſſe de recette journalière.		
Echéance d'Octobre 1791. . . .	1,539,426	
Reſcriptions.	670,000	

En reconnoiſſances.

Pour avances faites pour l'achat des matières miſes en fabrication des pièces de 15 & 30 ſols, ci.	2,800,000 ₶	3,467,000
Pour avances faites pour l'achat des flans de cuivre mis en fabrication des pièces d'un ſol, ci, ...	667,000	

Bordereaux de la Meſſagerie pour aſſignats expédiés à divers Diſtricts. 2,400,000

Divers paiemens faits d'après les titres, qui n'étoient pas encore paſſés en dépenſe. 3,525,180

TOTAL. . . . . 43,996,105 ₶

Ce qui ſe rapporte au réſultat des livres, & certifie la vérité du rapport fait par le Comité des Finances à la ſéance du 30 Septembre dernier de l'Aſſemblée nationale conſtituante.

Vos Commiſſaires ſe ſont fait repréſenter l'état de ce qui eſt dû par la caiſſe de l'Extraordinaire à la Tréſorerie nationale, ils l'ont trouvé compoſé,

1°. Du reliquat des avances du mois d'Août dernier.	24,654,078 ₶
2°. De la portion payable en Octobre courant, des 60 millions décrétés le 6 Décembre 1790, pour frais du culte provenant des revenus des domaines nationaux, montant	5,000,000
3°. Des avances faites pour l'acquit des dépenſes de 1790, payées dans le mois de Septembre dernier, montant à.	2,537,900
4°. Du montant des ſommes dont vous venez de décréter le rembourſement, pour les dépenſes particulières de 1791, & pour la différence des recettes dans le mois de Septembre dernier, ci.	18,672,025
Total.	50,864,003 ₶
Laquelle ſomme jointe,	
1°. Aux eſpèces en caiſſe qui ſe montent	18,175,061 ₶
2°. Aux aſſignats en caiſſe qui ſe montent . .	12,691,848
3°. Aux effets en porte-feuille qui ſe montent .	3,737,016
4°. Aux reconnoiſſances en porte-feuille, qui ſe montent.	3,467,000
Forme un capital de.	88,934,928

Deſtiné au paiement des dépenſes ordinaires, mais qui ſeroit inſuffiſant s'il n'étoit promptement alimenté par la rentrée des

impôts ; il eſt donc important que vous preniez cet objet en conſi- dération . puiſque de l'état des finances dépend le maintien de la Conſtitution.

Vos Commiſſaires ont penſé qu'il étoit de leur devoir de vous prévenir que les 18,175,061 livres qui ſe trouvent en eſpèces en caiſſe , doivent être conſidérées comme un fonds toujours néceſſaire , & dont on ne peut point ſe ſervir pour les paiemens ordinaires , à cauſe de la cherté du numéraire.

Ils ont cru auſſi devoir vous annoncer que la recette faite hier a été très-conſidérable , & de beaucoup ſupérieure aux recettes ordinaires : nous pourrions annoncer au Peuple François le terme des maux inſéparables de la révolution , ſi la rentrée des impôts continuoit ſur le même pied.

Vos Commiſſaires ont cru que leur mandat étoit terminé par la vérification dont je viens de vous rendre compte en leur nom , mais ils ont penſé que la Conſtitution vous impoſoit l'obligation d'exiger, le plus tôt poſſible , les comptes particuliers & détaillés de chaque Département , & de nommer des Commiſſaires pour ſurveiller la comptabilité.
